



Le <<Date>>

<< Client Name>>

<< Client Address >>

<< Client Address>>

<< Client Address>>

Objet : CELI de Placements Mackenzie – Votre attention est requise avant le <date> : <<acct#>>

Bonjour,

Plus tôt cette année, nous vous avons fait parvenir des lettres vous demandant de nous aider à obtenir l'enregistrement en bonne et due forme de votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Nous vous contactons une dernière fois pour obtenir votre collaboration.

Nous devons confirmer que les renseignements personnels figurant dans votre dossier sont exacts. Nous n'avons pas été en mesure d'enregistrer votre CELI auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), car certains de vos renseignements (numéro d'assurance sociale, date de naissance ou nom de famille) ne correspondent pas à ceux détenus par l'ARC.

Quels sont les renseignements à vérifier?

- Votre nom de famille
- Votre date de naissance
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Quelles sont les étapes suivantes?

- Veuillez communiquer avec nous au 1-800-387-0615 pour valider votre nom de famille, votre date de naissance et votre NAS. Assurez-vous d'avoir vos documents officiels en main afin que nous puissions les comparer avec ceux figurant dans nos dossiers.
- Notre équipe des Relations avec la clientèle pourra modifier les renseignements et nous resoumettrons votre CELI pour le faire enregistrer.

Que faire si les renseignements indiqués au dossier de Mackenzie sont exacts?

- Dans ce cas, vous devrez soumettre une demande auprès du Registre d'assurance sociale (RAS) pour faire mettre à jour vos renseignements.
- Une fois que l'ARC aura apporté les corrections requises, communiquez avec notre équipe des Relations avec la clientèle pour discuter des prochaines étapes à suivre.
 - Demandes de renseignements relatives au RAS : 1-866-274-6627
 - Demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html>

Pourquoi est-ce important?

- Même si votre compte est maintenant fermé, il doit être enregistré auprès de l'ARC.
- Si nous ne pouvons pas enregistrer le compte auprès de l'ARC, votre CELI sera désenregistré. Des feuillets d'impôt seront émis pour tout revenu généré dans le compte.
- Cela pourrait entraîner des conséquences fiscales pour vous comme le paiement d'intérêts, de pénalités ou d'honoraires pour la modification de votre déclaration de revenus. Cela pourrait également avoir des répercussions sur d'autres CELI que vous détenez.

Nous sommes là pour vous aider à résoudre ce problème et répondre à vos questions. Veuillez communiquer avec nous d'ici le <<date>> pour que nous puissions faire le nécessaire afin que votre CELI soit enregistré et bénéficie de l'exemption fiscale.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller/conseillère ou avec notre service Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

PLACEMENTS MACKENZIE



Jessa Wilson

Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle